

Séance
spéciale du
21 mars
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU VINGT ET UNIÈME
(21^{ème}) JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER
DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE
A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Vingt-trois (23) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

**11.03.117 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et toutes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.03.118 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Invitation à la population de Mont-Joli à participer au recensement de Statistique Canada.
4. Proclamation des « Journées de la jonquille ».

5. Demande d'autorisation au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le dossier du Château Landry.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Autorisation de renouvellement d'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec pour 2011.

FINANCES

7. Autorisation de signature de documents pour l'inscription à clicSÉQR.
8. Renouvellement de l'adhésion de monsieur Steve Corneau à l'ordre des comptables généraux agréés du Québec.
9. Réalisation complète de l'objet selon les coûts indiqués dans le règlement d'emprunt 2006-1129 visant la réfection des infrastructures sur les avenues Doucet, Ross et la rue Gendron et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original.
10. Réalisation complète de l'objet à coût moindre pour le règlement d'emprunt 2008-1185 visant l'acquisition de terrains excédentaires dans le secteur de l'autoroute 20.
11. Réalisation complète de l'objet à coût moindre pour le règlement d'emprunt 2009-1198 relatif à l'acquisition de la Villa des Marguerites.
12. Réalisation complète de l'objet à coût moindre pour le règlement d'emprunt 2007-1151 relatif à des travaux d'asphaltage sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.
13. Autorisation de paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli dans le dossier des taxes foncières.
14. Autorisation d'un paiement de 613 958 \$ payable en deux (2) versements pour les services offerts par la Sûreté du Québec.
15. Dépôt du rapport du trésorier sur les activités concernant le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales.
16. Autorisation de versement de don par la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17. Autorisation d'affichage pour les postes d'été au Camp de jour 2011.
18. Autorisation d'affichage pour les postes de préposés aux espaces verts et d'agent communautaire pour l'été 2011.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Autorisation au Tour de la relève internationale de Rimouski de traverser le territoire de la Ville de Mont-Joli.
20. Autorisation de tarification spéciale pour la plongée sous-marine.

TRAVAUX PUBLICS

21. Autorisation de paiement dans le dossier de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
22. Autorisation de paiement dans le dossier de l'aménagement du site d'arrivée de l'autoroute 20.
23. Autorisation de paiement pour la surveillance bureau et chantier de la zone touristique sur les terrains au sud à l'arrivée de l'autoroute 20.
24. Autorisation de paiement pour la surveillance de chantier de l'accès ouest et de l'avenue de la Gaspésie.
25. Autorisation de paiement pour la surveillance des travaux de l'accès est d'Ultramar.
26. Autorisation de paiement pour l'appel d'offres et la surveillance de bureau de la zone commerciale à l'arrivée de l'autoroute 20.
27. Autorisation d'appel d'offres pour le projet de réfection de la toiture du garage municipal.
28. Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égouts (avenue Pierre-Normand).

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

29. Avis de motion d'un règlement concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments.
30. Affaires nouvelles.
31. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

11.03.119

INVITATION À LA POPULATION DE MONT-JOLI À PARTICIPER AU RECENSEMENT DE STATISTIQUE CANADA

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli appuie le recensement parce que les données qui en sont issues sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de proclamer la Semaine du recensement du 9 au 13 mai 2011 et d'inviter chacune et chacun des résidents de la Ville de Mont-Joli à compléter puis retourner leur questionnaire de recensement à www.recensement2011.qc.ca ou par la poste avant le mardi 10 mai 2011.

11.03.120

PROCLAMATION DES « JOURNÉES DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer organise encore cette année « Les journées de la jonquille », une activité de financement et de sensibilisation au profit de la recherche sur le cancer au Canada;

CONSIDÉRANT QUE « Les journées de la jonquille » auront lieu du 31 mars au 3 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées serviront à l'avancement de la recherche, à la fourniture gratuite d'équipements et de matériel spécialisé, à la prévention et au dépistage précoce du cancer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de proclamer les 31 mars, 1^{er}, 2 et 3 avril 2011 « Journées de la jonquille » à Mont-Joli et de ratifier l'achat de deux (2) bouquets de jonquilles au coût total de 60 \$, taxes incluses.

11.03.121

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE DOSSIER DE LA RÉNOVATION DU CHÂTEAU LANDRY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli mise avec le Château Landry sur un édifice dont la valeur architecturale et historique a été reconnue officiellement en 2002 par le Ministère de la Culture du Québec en vertu de sa citation à titre « d'immeuble patrimonial »;

CONSIDÉRANT QUE Mont-Joli s'est donnée par son circuit de fresques une carte de visite axée sur le thème de la mise en valeur des personnages et des événements qui ont façonné son histoire et celle de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du Château Landry s'inscrit en parfaite cohérence avec l'orientation retenue par *Les Murmures de la Ville*;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ) a consenti, après une analyse rigoureuse du concept, une subvention de 464 100 \$ en reconnaissant l'aspect structurant du projet pour le développement de l'activité commerciale, touristique et culturelle du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli propose une formule de réalisation du projet qui tient compte des opinions exprimées par ses contribuables;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens favorables à la sauvegarde du Château Landry a mis sur pied une fondation nommée *Les Amis du Château* dont la mission consiste notamment à amasser des sommes à titre de contribution du milieu au projet, d'assurer la promotion du patrimoine bâti, de participer à la revitalisation du centre-ville ainsi qu'au développement économique et culturel par l'animation de cet édifice historique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la fondation *Les Amis du Château* se sont entendues sur les modalités d'une cession de l'édifice en contrepartie de laquelle la fondation procédera à la restauration en plus de fournir des services en animation culturelle et en conservation du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE des partenaires tels que la Caisse Desjardins de Mont-Joli et le Club Rotary ont appuyé financièrement le projet d'acquisition du Château Landry à hauteur de 105 000 \$, et ce, à la condition expresse qu'il soit rénové;

CONSIDÉRANT QUE les articles 8, 91, 93 et 94 de la *Loi sur les compétences municipales* ainsi que l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* autorisent une ville à céder un immeuble culturel et sa gestion à un organisme à but non lucratif axé sur la culture et lui accorder du soutien financier en autant que l'organisme s'engage à réaliser la réfection du bâtiment et l'exploiter, conditions qui seront inscrites au protocole d'entente liant la fondation *Les Amis du Château* et la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'estimation de la firme Beudet, Faille Normand (BFN), architectes, la restauration de l'édifice implique les coûts suivants :

- Pour l'extérieur : 926 247 \$, taxes incluses
- Pour l'intérieur : 320 674 \$, taxes incluses
- Total : 1 246 921 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend verser à la fondation une somme d'environ 56 000 \$ sur une période de 15 ans en compensation des services rendus par la fondation en animation culturelle et en conservation du patrimoine en plus de participer aux frais d'exploitation annuels de l'édifice dont les détails sont joints en annexe de la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le MCCCCFQ et la fondation Les Amis du Château assumeront l'équivalent de 53% des coûts de réfection de l'édifice laissant ainsi la part de la Ville à 47%;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes*, « *Toute convention par laquelle une municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq ans doit pour la lier être autorisée au préalable par le ministre des Affaires municipales et des Régions...* »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire présenter au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) du Québec une demande en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville estime avoir réuni les conditions favorables à l'obtention de l'autorisation ministérielle en raison notamment de l'appui manifeste du milieu dont témoigne l'avènement de la fondation *Les Amis du Château*, de l'attribution par le MCCCCFQ d'une substantielle contribution financière confirmant le caractère « structurant » du concept proposé, de même, enfin, que par le respect des opinions émises par les contribuables tout au long de l'évolution du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli peut joindre à sa requête l'appui d'organismes qui partagent avec elle la responsabilité d'assurer un développement équilibré de la collectivité mitissienne qui tiendra compte des aspirations de sa population aux plans historique, culturel, patrimonial, architectural et économique à savoir la MRC de La Mitis, le Centre Local de Développement (CLD) de La Mitis, la Société d'Aide au Développement de la Collectivité (SADC) de La Mitis ainsi que la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis et la Fondation Rues principales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a rendu publiques toutes les données disponibles quant à la nature et au coût des travaux par la publication et la distribution à l'ensemble des contribuables du numéro 3 du journal municipal *Le Murmure* ainsi que d'un dépliant émanant de la fondation *Les Amis du Château* en plus de procéder, les 12 et 13 mars 2011, à une opération *portes ouvertes* qui a permis à quelque 800 personnes de visiter le Château Landry, d'obtenir toutes les informations tout en rencontrant les membres du conseil afin d'échanger sur le concept proposé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à la majorité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli demande officiellement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, l'autorisation de contracter auprès de la fondation *Les Amis du Château* un engagement financier excédant la période de cinq (5) ans habituelle prévue à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes*. Conformément au protocole d'entente qui liera la Ville et la fondation, la contribution de Mont-Joli s'étalera sur une période de quinze (15) ans et comblera la différence entre le coût total des travaux et les montants versés tant par le MCCCCFQ que par *Les Amis du Château* à savoir une somme annuelle de 56 100 \$ représentant le capital et les intérêts ainsi que la participation de la Ville aux frais d'opération de l'édifice.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.03.122 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC POUR 2011

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 1 801,00 \$ à titre d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Fédération des Villages-relais du Québec pour l'année 2011. Ladite fédération agit comme interlocutrice des membres du réseau face au Ministère des Transports du Québec (MTQ).

FINANCES

11.03.123 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION À CLICSÉQR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin. Le conseil accepte également que le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

11.03.124 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE MONSIEUR STEVE CORNEAU À L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

En respect avec les conditions de travail du personnel cadre, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, à l'Ordre des comptables généraux agréés du Québec pour l'année 2011 et d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 833,32 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget du service.

11.03.125

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET SELON LES COÛTS INDIQUÉS DANS LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2006-1129 VISANT LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES AVENUES DOUCET, ROSS ET LA RUE GENDRON ET APPROPRIATION D'UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT NON PRÉVUE AU RÈGLEMENT ORIGINAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement 2006-1129 selon les coûts prévus initialement soit 1 630 410 \$;

CONSIDÉRANT QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 800 000 \$, a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE, pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Mont-Joli désire approprier à même le fonds général un montant de 830 410\$;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 830 410 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2006-1129 pour préciser le financement de la dépense;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le montant de l'emprunt du règlement 2006-1129 soit réduit de 1 630 410 \$ à 800 000 \$;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli approprie à même le fonds général une somme de 830 410 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 2006-1129;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

11.03.126

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-1185 VISANT L'ACQUISITION DE TERRAINS EXCÉDENTAIRES DANS LE SECTEUR DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement 2008-1185 à un coût moindre que prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 2 613 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 4 975 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2008-1185 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 2008-1185 soit réduit de 2 618 875 \$ à 2 613 900 \$;

- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

11.03.127

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-1198 RELATIF À L'ACQUISITION DE LA VILLA DES MARGUERITES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement 2009-1198 à un coût moindre que prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 129 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 1 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2009-1198 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 2009-1198 soit réduit de 130 000 \$ à 129 000 \$;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

11.03.128

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2007-1151 RELATIF À DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement 2007-1151 à un coût moindre que prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 115 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 144 750 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2007-1151 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 2007-1151 soit réduit de 260 000 \$ à 115 250 \$;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

11.03.129 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI DANS LE DOSSIER DES TAXES FONCIÈRES

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une compensation financière à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli conformément aux termes de l'entente intervenue entre la Régie et la Ville de Mont-Joli, entente officialisée par l'adoption de la résolution 08.04.223. Ainsi, le conseil approuve le paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli de quatre (4) versements de 31 392,77 \$ pour 2011 à exécuter les 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2011. En contrepartie, la Régie versera à la Ville la somme de 50 741,24 \$ les 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2011 en guise de taxes foncières.

11.03.130 AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE 613 958 \$ PAYABLE EN DEUX (2) VERSEMENTS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec assure le service de police sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'une facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2011 a été présentée par le Ministère de la sécurité publique au montant de 613 958 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements, soit 306 979 \$, au plus tard le 30 juin 2011, et 306 979 \$, au plus tard le 31 octobre 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec selon les échéanciers ci-haut mentionnés.

11.03.131 DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal reçoive en dépôt et accepte le rapport du trésorier concernant les activités prévues au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales pour l'année 2010, ce conformément aux dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

11.03.132 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui financier a été soumise à la Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite demande et la recommandation qui en a découlé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement de la somme suivante :

Organisme	Objet	Don
Club Richelieu Le samedi 9 avril 2011	Bien cuit annuel « Noëlline Barville »	6 billets à 40 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.03.133 AUTORISATION D’AFFICHAGE POUR LES POSTES D’ÉTÉ AU CAMP DE JOUR 2011

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage et la publication des postes d'étudiants à combler pour le Camp de jour de l'été 2011 à savoir :

- 7 postes de moniteur (trice) au Camp,
- 2 postes de moniteur (trice) au service de garde,
- 1 poste de moniteur (trice) accompagnateur (trice) pour personne en difficultés.

11.03.134 AUTORISATION D’AFFICHAGE POUR LES POSTES DE PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS ET D’AGENT COMMUNAUTAIRE POUR L’ÉTÉ 2011

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage de sept (7) postes de préposés aux espaces verts pour l'été 2011 et d'un (1) poste d'agent communautaire.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.03.135 AUTORISATION AU TOUR DE LA RELÈVE INTERNATIONALE DE RIMOUSKI DE TRAVERSER LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de signifier à l'Association cycliste des régions de l'Est-du-Québec l'autorisation du conseil relative à la traverse du territoire mont-jolien, via la route 132, par les participants au « Tour de la relève internationale de Rimouski » qui aura lieu du 14 au 17 juillet 2011. Il s'agira de la seconde édition de cette compétition cycliste comptant six courses en quatre jours où se mesureront quelque 160 athlètes de 15 à 18 ans représentant plusieurs pays et provinces. Mont-Joli accueillera la troisième étape de l'événement alors que le départ sera donné au Stade du Centenaire le 15 juillet 2011 entre 9 heures et 9h15.

11.03.136 AUTORISATION DE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LA PLONGÉE SOUS-MARINE

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire actuellement en vigueur à la Ville de Mont-Joli ne prévoit pas un taux de surveillance hors piscine;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Bourgeois dispensera en avril 2011 une formation sur la plongée sous-marine à la piscine Gervais-Rioux;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances et celui des loisirs, de la culture et de la vie communautaire suggèrent au conseil un tarif répondant à cette situation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'un tarif de 15 \$ l'heure dans le cadre de la tenue d'une formation en plongée sous-marine à la piscine Gervais-Rioux.

TRAVAUX PUBLICS

**11.03.137 AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE DOSSIER DE
PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil a présenté la facture 0140487 dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite facture par le service des finances et la recommandation émise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 59 748 \$ plus les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour des services professionnels tels que préparation d'études, de relevés topographiques ainsi que de plans et devis dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.

**11.03.138 AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE DOSSIER DE
L'AMÉNAGEMENT DU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau inc. a présenté la facture 015-86951 pour la gérance de projet à l'arrivée de l'autoroute 20, facture correspondant au travail effectué par monsieur David Thibault, ing., du 24 octobre au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite facture par le service des finances et la recommandation émise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 6 273,60 \$ plus les taxes à la firme Dessau inc. pour la gérance de projet à l'arrivée de l'autoroute 20.

**11.03.139 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA SURVEILLANCE BUREAU
ET CHANTIER DE LA ZONE TOURISTIQUE SUR LES TERRAINS AU
SUD À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil a présenté la facture 0141084 concernant la surveillance bureau et chantier de la zone touristique sur les terrains situés au sud à l'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite facture par le service des finances et la recommandation émise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 19 502,88 \$ plus les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour la surveillance bureau et chantier de la zone touristique sur les terrains situés au sud à l'arrivée de l'autoroute 20.

**11.03.140 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA SURVEILLANCE DE
CHANTIER DE L'ACCÈS OUEST ET DE L'AVENUE DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau inc. a présenté la facture 015-87171 concernant la surveillance chantier de l'accès ouest et de l'avenue de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite facture par le service des finances et la recommandation émise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 5 988,05 \$ plus les taxes à la firme Dessau inc. pour la surveillance chantier de l'accès ouest et de l'avenue de la Gaspésie.

**11.03.141 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA SURVEILLANCE DES
TRAVAUX DE L'ACCÈS EST D'ULTRAMAR**

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil a présenté la facture 0141126 concernant la surveillance bureau et chantier de l'accès Est d'Ultramar;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite facture par le service des finances et la recommandation émise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 764,62 \$ plus les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour la surveillance bureau et chantier des travaux de l'accès Est d'Ultramar.

**11.03.142 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'APPEL D'OFFRES ET LA
SURVEILLANCE DE BUREAU DE LA ZONE COMMERCIALE À
L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil a présenté la facture 0141085 concernant l'appel d'offres et la surveillance bureau de la zone commerciale à l'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite facture par le service des finances et la recommandation émise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 17 465,34 \$ plus les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour l'appel d'offres et la surveillance bureau de la zone commerciale à l'arrivée de l'autoroute 20.

**11.03.143 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE
RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un appel d'offres sur invitation pour l'attribution d'un contrat de réfection de la toiture du garage municipal. La tenue dudit appel d'offres s'inscrit dans le mandat de services professionnels confié à monsieur Marcel Banville, architecte.

11.03.144

DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (AVENUE PIERRE-NORMAND)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder à la prolongation de conduites d'aqueduc et d'égouts dans l'avenue Pierre-Normand;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égouts en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux achevés, la Ville de Mont-Joli doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Ville présente la demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'aqueduc et d'égouts;
- **QUE** la firme Dessau inc. soit mandatée pour préparer et présenter la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli assume les frais de 523 \$ relatifs à la présente demande.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.03.145

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La conseillère Kédina Fleury-Samson donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments.

11.03.146

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'a été traité.

11.03.147

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marco Gamache demande aux membres du conseil quels seront les projets mis de côté en faveur de la réfection du Château Landry.

Monsieur le maire, Jean Bélanger, précise que le projet du Stade du Centenaire ne se concrétisera pas avant 2012-2013, l'achat du camion échelle au début 2012, celui d'infrastructures avec St-Joseph sera vraisemblablement étalé sur deux (2) ans alors que le Parc du Ruisseau Lebrun est reporté à plus long terme.

Monsieur Gamache estime qu'à la suite de la tenue de registre du printemps 2010 concernant el règlement d'emprunt pour ce projet, la Ville avait deux (2) options soit de tenir un référendum ou de retirer son projet. Il juge que la démocratie est mise de côté et que le conseil présente un projet maquillé.

Monsieur le maire répond qu'une partie de la population s'est prononcée lors du registre mais que les personnes favorables au projet n'ont pu le faire. De plus, le concept soumis à la population en mars 2011 constitue un nouveau projet tenant compte des commentaires émis.

Monsieur Gamache affirme qu'il aurait souhaité un effort plus grand en terme de consultation.

Monsieur Martin Bernard demande si la Ville doit composer avec des déficits d'opération pour ses édifices sans tenir compte du Château Landry.

Monsieur Bélanger répond que c'est le cas pour le stade, la bibliothèque et la piscine. Il ajoute que le déficit pour le Château est estimé entre 2 et 4 000 \$ annuellement. Il s'agit de services à la population pour lesquels toutes les villes et municipalités assument un manque à gagner.

Madame Kédina Fleury-Samson indique que le protocole d'entente contiendra une disposition quant aux frais d'opération qui la rend confiante et la sécurise vis-à-vis un éventuel déficit.

Monsieur Bernard demande un référendum sur le projet du Château Landry. Il s'interroge quant à la responsabilité de la Ville en cas de dissolution de la fondation *Les Amis du Château*.

Monsieur Bélanger et monsieur Joël Harrisson, directeur général, confirment que la Ville reprendrait l'édifice tel que prévu au protocole d'entente à conclure entre les deux (2) parties.

Madame Fleury-Samson ajoute qu'une clause audit protocole protège la Ville quant à une éventuelle dette contractée par les administrateurs de la fondation.

Monsieur Georges Jalbert mentionne qu'un emprunt de 464 100 \$ apparaît au programme triennal et demande pourquoi la Ville n'a pas procédé à cet emprunt. Il répond lui-même à sa question en déclarant qu'à la suite de la signature de registre, la loi ne permet pas à la Ville de réaliser cet emprunt. Monsieur Jalbert demande pourquoi le conseil n'a pas tenu de référendum sur le projet.

Monsieur le maire rappelle les coûts inhérents à la tenue d'un référendum.

Monsieur Jalbert dit plutôt croire que le conseil craignait le résultat. Il demande si la Ville a sollicité un 2^e avis légal.

Monsieur le maire confirme que la légalité de la démarche a été vérifiée.

Madame Liliane Potvin dit qu'elle trouverait dommage que les gens veuillent seulement des espaces de stationnement sur Jacques-Cartier. Elle se dit d'accord avec le projet et déplore la disparition d'édifices à valeur patrimoniale. Elle croit qu'il faut transmettre cet héritage aux générations qui suivent.

Monsieur Carl Desjardins affirme apprécier les échanges entre les « pour » et les « contre ». Il attire l'attention des gens sur le fait que les équipements sportifs et culturels demeurent accessibles quant au tarif d'utilisation justement parce que c'est le mandat de la Ville d'assumer une partie des coûts d'opération. Si le stade, la piscine ou la bibliothèque appartenaient à des investisseurs privés, sans doute que le prix d'entrée serait plus élevé. Il dit souhaiter la concrétisation du projet du Parc du Ruisseau Lebrun le plus tôt possible mais ajoute que ça peut attendre parce que le temps constitue un élément majeur dans le dossier du Château. Comme il ne reste plus d'édifices patrimoniaux à sauvegarder, c'est maintenant qu'il faut agir. Monsieur Desjardins dit comprendre les inquiétudes exprimées. Il estime toutefois que l'activité culturelle demeure le parent pauvre à Mont-Joli et qu'il est temps de bouger en cette matière.

Monsieur Emmanuel Deschênes rappelle au conseil que le « vrai » Château Landry n'est pas sur Jacques-Cartier. Il évoque une situation de contamination du sol dans ce secteur et ajoute que le rôle de la Ville est d'offrir des services.

Madame Julie Boivin donne son entier appui au projet. Elle y voit une source de fierté pour les résidents et un attrait pour le recrutement de nouveaux arrivants. Madame Boivin invite les opposants à s'impliquer dans l'animation et la gestion du lieu de façon à mieux connaître la réalité du monde culturel et à constater par eux-mêmes le potentiel de cet investissement.

Monsieur Laurent Lajoie affirme qu'avec 787 signataires au registre d'avril 2010, la démocratie aurait justifié la tenue d'un référendum sur le projet. Il lance un défi au conseil à cet égard. Monsieur Lajoie déclare que les élus agissent à l'encontre de toute démocratie, qu'il n'a rien vu de tel au pays et qu'il y aura un prix politique à payer. Il accuse le maire de piloter « son projet et de procéder à un « détournement de fonds » en ce qui concerne l'utilisation des sommes consenties par la Caisse Desjardins et le Club Rotary lors de l'achat de l'édifice.

Monsieur Jalbert déclare que le projet peut sembler intéressant mais qu'il s'agit de pain et de beurre. Il ajoute que les taxes ont augmenté et les retraités disposent de revenus fixes. Il demande au conseil de mentionner à sa résolution que 787 personnes ont signé le registre relatif au règlement d'emprunt.

Monsieur Gamache réitère sa demande pour la tenue d'un référendum. Il ajoute qu'il se ralliera au résultat, quel qu'il soit.

Monsieur le maire répond que la résolution est adoptée et qu'elle sera transmise au ministre qui tranchera.

Monsieur Lajoie tient à féliciter le conseiller Denis Dubé qui a résisté au « rouleau compresseur ».

Monsieur Dubé réplique qu'il ne veut pas de félicitations.

Madame Fleury-Samson justifie son appui au projet et se dit prête à mettre son siège en jeu si « ça tourne mal ».

Monsieur Gamache invite les élus à une séance d'information sur la fluoruration de l'eau potable le samedi 26 mars à 13 heures à l'École du Mistral.

Monsieur Jean Laforest déclare être ni pour ni contre le projet du Château. Il se dit inquiet de la problématique de contamination évoquée par monsieur Deschênes et de son impact sur les coûts. Il indique que si on commence ce projet, on devra le compléter.

Madame Geneviève Fournier estime pour sa part que la Ville a assez perdu de temps dans ce dossier. Il importe selon elle d'investir en culture. Elle ajoute respecter l'opinion de tous mais croit fermement qu'il est essentiel de développer la vie culturelle dans notre communauté.

Monsieur Jalbert s'adresse à madame Fleury-Samson. Il lui dit ne pas comprendre sa volte-face, elle qui prétendait que 80% des citoyens étaient contre le projet.

Madame Fleury-Samson précise que le 80% correspond à la période électorale. Depuis, sa rencontre avec les contribuables n'a attiré que deux (2) personnes. Elle dit assumer sa décision.

Monsieur Deschênes déclare qu'il aurait été plus sage de faire signer un registre lors de l'opération *portes ouvertes*.

Monsieur Réjean Demers croit que la restauration du Château Landry constitue une valeur ajoutée à l'offre touristique de la Ville et entraînera des retombées économiques. Il réfère au témoignage du directeur de la Fondation Rues principales, monsieur François Varin, quant à l'impact positif sur le secteur. Monsieur Demers rappelle que les effets d'un investissement se font sentir avec le temps. Il estime possible de conserver l'âme de cet édifice patrimonial.

Monsieur Jean-Paul Dallaire indique être propriétaire depuis plus de 25 ans à Mont-Joli. À ce titre, il a payé des taxes pour des équipements qu'il n'a pas ou peu utilisés tels que le Stade. Monsieur Dallaire soutient que c'est le propre de la vie en société que d'assumer des coûts pour d'autres. Il préfère le projet du Parc du Ruisseau Lebrun et apprécie le circuit de fresques qui confère un cachet unique au centre-ville. Monsieur Dallaire indique que le carrefour giratoire et l'aménagement du site d'arrivée de l'autoroute 20 ont entraîné des frais mais que ça a changé la dynamique de la ville. Quant à la tenue d'un référendum, monsieur Dallaire affirme qu'il a voté pour un conseil de qui il attend des décisions. On fera le bilan à la fin du mandat. Il croit qu'on ne peut diriger par référendums.

Monsieur Michel Dufour, libraire, rappelle qu'il a passé sa vie à défendre la culture à Mont-Joli. Il considère le Château Landry comme un complément à l'offre culturelle et souhaite que sa restauration entraîne la venue de nouveaux commerces au centre-ville. Monsieur Dufour est d'avis qu'on ne peut apprécier ce que l'on ne connaît pas. Il n'y avait pas unanimité autour du projet de bibliothèque mais, aujourd'hui, on ne s'en passerait pas.

11.03.148

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

